

Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PDHH) 2022-2027



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON

Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

Le Département de la Vendée et l'État ont décidé d'élaborer conjointement, un document unique d'une durée de 6 ans (2022-2027), regroupant le Plan Départemental de l'Habitat et le Plan Départemental d'Actions pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. **Le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de la Vendée (2022-2027) co-piloté avec l'Etat, a été présenté en CRHH le 28 avril 2022.**

Les objectifs poursuivis par le Conseil départemental à travers l'élaboration du plan départemental de l'habitat et de l'hébergement sont de favoriser une plus grande cohérence territoriale entre les politiques de l'habitat et de l'hébergement, de gagner en visibilité auprès des territoires et partenaires, de donner plus de poids à la politique sociale de l'habitat et de développer l'animation départementale de ces plans.

Le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de la Vendée (2022-2027) est composé de **26 objectifs organisés autour de 7 orientations** :

➤ **Orientation 1 : Faire vivre le Plan**

Les objectifs sont de piloter la mise en œuvre du plan par une gouvernance opérationnelle, d'assurer l'animation du Plan auprès des partenaires et d'observer les dynamiques du territoire pour mieux ajuster les actions du plan.

➤ **Orientation 2 : Préserver l'environnement et économiser le foncier**

L'objectif est d'adapter les pratiques et orienter le développement résidentiel vers un habitat plus durable, moins énergivore et moins consommateur en foncier. Le PDHH encourage les projets de revitalisation des centres-bourgs, le renforcement des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

➤ **Orientation 3 : Accompagner les parcours résidentiels en Vendée**

L'objectif est le développement d'une offre locative (privée ou sociale) à proximité des zones d'emplois et des équipements, en priorité sur les territoires où l'offre est faible et la demande élevée ainsi que le développement d'une offre en accession à la propriété abordable et économe en foncier.

➤ **Orientation 4 : Poursuivre le développement de l'offre dans la logique du Logement d'Abord**

L'objectif est de répondre aux besoins en logements des ménages les plus précaires via le développement du parc de logement locatif très social, le développement de solution de logements accompagnés et l'expérimentation de solutions innovantes.

➤ **Orientation 5 : Prévenir les situations de rupture et accompagner les ménages dans leur logement**

L'objectif majeur est la mise en œuvre de la réforme des attributions sur le territoire vendéen pour améliorer la politique d'accueil des ménages prioritaires.

📌 **Orientation 6 : Favoriser le maintien dans le logement des personnes âgées et handicapées**

L'objectif est de poursuivre les politiques d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap et d'encourager le maintien à domicile. Le PDHH encourage le développement d'une offre nouvelle de logements en centres-bourgs adaptés aux besoins et souhaits des ménages âgés ainsi que le développement de solutions d'habitat alternatives, entre le maintien à domicile et l'établissement médico-social.

📌 **Orientation 7 : Porter une action ciblée sur certains besoins spécifiques**

- Encourager la définition d'une stratégie de développement de l'offre à destination des jeunes
- Renforcer la connaissance sur les besoins des saisonniers
- Améliorer l'accompagnement des personnes souffrant de problématiques de santé mentale
- Renforcer l'offre d'hébergement d'urgence de mise à l'abri des femmes victimes de violence en maillant le territoire
- Encourager le développement, sur l'ensemble du territoire, d'une offre en colocation à destination des bénéficiaires d'une protection internationale

Certains objectifs sont déclinés en fiches-action :

1. Promouvoir un habitat durable
2. Soutenir un développement résidentiel économe en foncier
3. Accompagner l'évolution du modèle vendéen
4. Soutenir une rénovation globale du parc de logements privés
5. Conforter l'action du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et la Précarité Énergétique
6. Soutenir le développement d'une offre en logements locatifs en cohérence avec la demande observée
7. Amplifier la politique de soutien à l'accession à la propriété des ménages modestes
8. Développer l'offre en logements locatifs très sociaux et en logements adaptés
9. Faire évoluer l'offre d'hébergement
10. Améliorer les actions de prévention des impayés
11. Amplifier l'adaptation et la production de logements adaptés aux ménages âgés ou handicapés
12. Développer de nouvelles solutions pour l'accompagnement des personnes souffrant de problématiques de santé mentale
13. Renforcer l'offre de mise à l'abri pour les femmes victimes de violence

